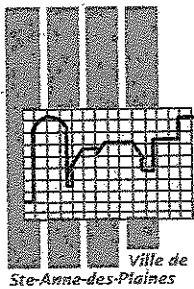


Mémoire
sur la proposition
de délimitation
de la carte électorale



présenté par

la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Avril 2008

Mémoire sur la proposition de délimitation de la carte électorale

La Commission de la représentation électorale du Québec déposait récemment son rapport préliminaire sur une proposition de délimitation de la carte électorale. Dans le cadre des audiences publiques sur cette proposition, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire apporter certains commentaires quant aux modifications qui la concernent.

La proposition

La proposition de la commission a pour effet de transférer la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines de l'actuel comté de Blainville au niveau comté de La Plaine, où elle se retrouverait avec les municipalités de Saint-Calixte, Sainte-Sophie, Saint-Lin-Laurentides et la partie de la Ville de Terrebonne formant autrefois la Ville de La Plaine. Sur la base des arguments reliés à sa localisation, sa nature et ses activités, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire formuler son désaccord quant à cette proposition.

Un bref historique

Sainte-Anne-des-Plaines a une situation géographique particulière. On peut tout à la fois la situer un peu dans la région de Montréal, un peu dans les Laurentides à cause de sa proximité avec Sainte-Thérèse et Saint-Jérôme et un peu dans Lanaudière à cause de sa proximité avec Terrebonne.

C'est probablement la raison pour laquelle nous avons constamment été ballottés d'un comté à l'autre au gré des différentes réformes de la carte électorale depuis 30 ans. Après avoir fait partie du comté de Prévost dans les années 70, du comté de Rousseau dans les années 80, du comté de Terrebonne dans les années 90 et du comté de Blainville dans les années 2000, voilà que l'on vient à nouveau nous déménager dans le nouveau comté de La Plaine. Cette proposition est similaire à la proposition initiale de la réforme de 1992 de former le comté de Rousseau 2 avec Blainville et les mêmes municipalités que la proposition actuelle, hormis Saint-Calixte. La commission s'était finalement rendue aux arguments de la région pour inclure Sainte-Anne-des-Plaines au comté de Blainville.

Mémoire sur la proposition de délimitation de la carte électorale

Considérations administratives

Il apparaît évident que le nouveau comté de La Plaine, qu'on nous propose, est avant tout le résultat d'une opération mathématique visant le respect du nombre moyen d'électeurs pour les comtés des Laurentides et de Lanaudière.

Toutefois, la loi électorale prévoit que la commission doit prendre en considération d'autres critères relatifs aux communautés naturelles et ces critères sont très importants. La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal et, à ce titre, elle a des obligations et des restrictions particulières que n'ont pas les autres municipalités proposées pour ce comté, à l'exception du secteur La Plaine de la Ville de Terrebonne. Déjà peu influente au niveau de la CMM par sa petite taille et son statut agricole, il est primordial que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines puisse au moins bénéficier d'un comté regroupant des municipalités membres de cette même CMM et dont le député pourra défendre les intérêts.

Avec le comté actuel de Blainville, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines partage avec les autres municipalités, les mêmes MRC, CRÉ (Conseil régional des élus), commission scolaire, commissariat industriel et conseil intermunicipal de transport. Ce n'est pas un hasard, cette cohésion découle de notre appartenance naturelle à la grande région de Sainte-Thérèse, et ce, depuis toujours. Les services gouvernementaux dont bénéficie notre population tels que le CLSC ou, le CEGEP sont eux aussi en lien avec cette dernière municipalité. Cet état de fait a été reconnu en 1992 avec la création du comté de Blainville.

Aujourd'hui on nous propose un comté, celui de La Plaine, n'ayant aucune logique ni cohésion comme entité administrative. En regroupant 5 municipalités, on réussit à toucher le territoire de 4 MRC, 4 commissions scolaires, tout en chevauchant le territoire de la CMM et des régions administratives des Laurentides et de Lanaudière. Difficile de trouver pire application de l'article 15 de la loi électorale qui détermine qu'une circonscription électorale représente une communauté naturelle établie entre autres selon les critères de la population ainsi que des frontières naturelles et de la configuration des régions.

Mémoire sur la proposition de délimitation de la carte électorale

Considérations socio-économiques

Qui sont les citoyens de Sainte-Anne-des-Plaines ? Avec une moyenne d'âge inférieure à la moyenne du Québec, il s'agit principalement de jeunes couples venus s'y installer par l'effet de débordement des villes de Laval et de Montréal.

Il s'agit d'une population à caractère urbain, typique de la couronne nord de Montréal, et ce, malgré le fait que 90% du territoire de la municipalité soit zoné vert en vertu de la *Loi sur la protection du territoire agricole*. Il n'y a pas de contradiction puisque la grande majorité de la population est concentrée à l'intérieur de la zone blanche, soit 10% du territoire. Que ce soit pour les loisirs, les études ou les achats, les citoyens de Sainte-Anne-des-Plaines se déplacent majoritairement vers la grande région de Sainte-Thérèse dont l'appartenance naturelle a déjà été mentionnée précédemment ou vers la grande région de Montréal.

En ce qui a trait au travail, les données de Statistique Canada indiquent que l'industrie de la fabrication et de la construction ainsi que le commerce de gros et de détail emploient la majorité de la main-d'œuvre. L'agriculture, pour sa part, occupe moins de 4% de la main-d'œuvre. Encore là, les déplacements se font majoritairement vers la grande région de Montréal.

Notre municipalité est située à proximité de nombreux parcs industriels de Mirabel à Terrebonne en passant par Laval. L'influence du pôle administratif de Saint-Jérôme est beaucoup moins importante pour la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines que pour les municipalités situées plus au nord, telles que Sainte-Sophie ou Saint-Calixte. Toujours en vertu de l'article 15 de la *Loi électorale*, il apparaît évident que le comté proposé de La Plaine ne tient pas compte des critères de la densité de population et du taux de croissance auxquels nous pourrions ajouter celui de l'activité économique.

Mémoire sur la proposition de délimitation de la carte électorale

Conclusion

En 2008, la population de Sainte-Anne-des-Plaines dépasse les 14,000 habitants. Nous sommes loin de la réalité d'une petite municipalité agricole d'il y a une quarantaine d'années. Du fait de sa présence au sein de la MRC Thérèse-De Blainville, la municipalité a été intégrée au territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, lors de sa création en 2001. Il s'agit d'une réalité à laquelle nous ne pouvons échapper qui amène son lot de responsabilités additionnelles. Que ce soit en matière de services policiers, d'urbanisme ou de partage de coûts des équipements métropolitains, les contraintes sont nombreuses et très différentes en regard des autres municipalités.

La présente proposition de découpage isole la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines. Seul autre territoire faisant partie de la CMM à l'intérieur du comté proposé, le secteur de La Plaine ne subit pas le même impact du fait de l'ampleur de la Ville de Terrebonne qui bénéficie du comté de Terrebonne au sein de la CMM. Pire encore, la proposition ne tient pas compte de l'imbroglio administratif qu'elle créerait avec la coexistence au sein du même comté des multiples entités administratives auxquelles nous avons déjà fait référence.

Le désintéressement des électeurs que l'on ne peut que constater n'est peut-être pas étranger au fait qu'ils ne s'y retrouvent plus dans les nombreux déménagements de comtés dont la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a fait les frais depuis 30 ans. Comment inciter les gens à s'intéresser aux problèmes d'un comté quand on en change d'une élection à une autre ? Comment inciter les gens à s'intéresser et à s'impliquer dans la vie politique lorsque, d'une élection à une autre, notre député et les municipalités qu'il représente ne sont plus les mêmes ?

**Mémoire sur la proposition
de délimitation de la carte électorale**

Nous demandons à la Commission de la représentation électorale de revoir son projet de réforme. Actuellement regroupés dans les comtés de Groulx et de Blainville, les villes de la MRC Thérèse-De Blainville constituent un exemple de concertation, et ce, dans tous les domaines. Il est primordial que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines puisse continuer à être regroupée dans un comté formé de municipalités de cette MRC afin de pouvoir défendre des intérêts communs et être représentée par un député oeuvrant dans le même sens. Le comté de Blainville correspond en tous points à ces attentes.

Catherine Collin, mairesse
Ville de Sainte-Anne-des-Plaines